



79^E CONGRÈS DU PARTI SOCIALISTE

18 | 19 SEPTEMBRE 2021 VILLEURBANNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ BUREAU NATIONAL DES ADHÉSIONS

Le Bureau national des adhésions, à l'occasion de sa réunion d'installation qui s'est tenue le 25 avril 2018, a élu Arthur DELAPORTE à l'unanimité président du BNA ainsi qu'un Bureau, paritaire, composé de 10 membres à la proportionnelle des textes d'Orientation (TO) présentés au congrès.

Les missions essentielles du BNA ont dès le début été rappelées : instance indépendante et d'appel des décisions du BFA, il remplit la mission politique de validation du corps électoral pour l'ensemble des échéances électorales internes du Parti. Il exerce en outre le pouvoir permanent de contrôle et de surveillance de l'évolution des effectifs du Parti.

Un suivi des fédérations a été confié à des binômes composés de membres de différents TO, en dehors de leur propre fédération d'appartenance. Les binômes devaient devenir les interlocuteurs privilégiés des BFA pour toutes les problématiques relevant de leurs compétences. Le fonctionnement de ces binômes a été inégal, ce qui a pu s'expliquer parfois par l'investissement inégal des membres du binôme, mais aussi par la difficulté rencontrée par les fédérations pour faire fonctionner leurs BFA.

Conformément aux objectifs qu'il s'était fixés en avril 2018, le BNA s'est efforcé d'être source de réflexion et de propositions dans la reconstruction du Parti, notamment en assumant un rôle de prospection et d'analyse du corps électoral ou à travers la mise en œuvre du projet BLUM (nouvelle dénomination du fichier national en remplacement de ROSAM) et en accompagnant le projet de refonte des statuts avec une réflexion sur le statut de l'adhérent.

Dès sa seconde réunion, le BNA a adopté le principe de réunions « mixtes » mêlant le présentiel et le distanciel, ce qui évitait à ses membres de parfois traverser la France pour une heure de réunion. Ces solutions (audio puis visio-conférences à partir de mi-2019) ont anticipé la digitalisation complète des réunions depuis mars 2020.

Le BNA a donc assuré, lors des ses 12 réunions (dont la fréquence s'est considérablement réduite en 2020 en raison de la crise sanitaire), le suivi de ses prérogatives habituelles :

- Fusions, modifications, suppressions/dissolutions, créations de sections (notre parti en compte environ 3 000). Entre les congrès d'Aubervilliers et de Villeurbanne, le BNA a notamment acté la nouvelle organisation territoriale des sections de 5 fédérations : Allier, Calvados, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine et Seine-et-Marne.
- Mises à jour annuelles du fichier national à travers les opérations de « mise en démission d'office » pour les adhérents accusant un retard de plus de deux années de cotisation ;
- Suivi de l'évolution de BLUM en lien avec le secteur Fédérations et la DSI.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET BLUM ET MISE À JOUR DU FICHIER DES ADHÉRENTS

En raison du retard pris dans la mise à jour des fichiers à la suite des difficultés de fonctionnement du BNA en 2017 et jusqu'au congrès d'Aubervilliers en 2018, mais aussi des difficultés techniques liées au passage à BLUM qui ont nécessité un temps d'adaptation, la mise en démission d'office de 2018 n'a pas été effectuée. En 2019, ce sont donc les adhérents dont les dernières années de cotisation remontaient à 2015 et 2016 qui ont été « démis d'office » dans nos fichiers. Cela représentait un volume conséquent puisque ce sont près de 40 000 adhérents au total qui ont basculé cette année-là du statut d'actif à démissionnaire d'office. Pour l'année 2020, les adhérents dont la dernière année de cotisation est 2017 et qui n'ont pas cotisé depuis sont bien moins nombreux (près de 8 000 personnes concernées). Les effectifs militants sont donc stabilisés autour de 50 000 adhérents actifs.

UN PÉRIMÈTRE PLUS CONCILIANT DE L'ADHÉRENT

À la suite des règles adoptées pour le congrès d'Aubervilliers (seule la cotisation pour l'année 2018 était exigible pour pouvoir voter), le BNA a obtenu du Conseil national qu'il prolonge ce principe en 2019, dès lors que l'adhérent figure comme actif dans BLUM, à l'exception des élus qui devaient s'acquitter de l'intégralité de leurs cotisations dues. Ce principe d'ouverture a été reconduit pour l'année 2020.

Le BNA souligne à ce sujet la nécessité de porter un projet de modification statutaire dans le cadre du congrès du Parti.

Dans le même esprit d'ouverture, le BNA propose que le délai de trois mois d'ancienneté pour pouvoir voter à l'occasion de tout vote interne, qui avait été mis en œuvre de façon exceptionnelle pour le congrès d'Aubervilliers, puisse être pérennisé et inscrit dans nos Statuts.

